



LES ÉTUDES MUSICALES

au Conservatoire à Rayonnement Départemental du Boulonnais





Je souhaite apprendre à jouer d'un instrument...

J'entre en CYCLE 1

Durée moyenne : entre 3 et 5 ans

Le premier cycle peut être le premier stade d'une formation plus longue ou être une fin en soi, le temps pour l'élève d'acquérir une expérience de l'expression musicale qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité

J'entre en CYCLE 1

- J'ai au moins 7 ans (ou je suis en CE1)
- La 1ère année (1C1) et la 2ème année (1C2), chaque semaine, j'ai 2 cours obligatoires :
 - 1 cours individuel instrumental de 30 minutes
 - 1 cours collectif de formation musicale et de chorale de 1h45
- La 3ème année (1C3) et la 4ème année (1C4), chaque semaine, j'ai 3 cours obligatoires :
 - 1 cours individuel instrumental de 30 minutes
 - 1 cours collectif de formation musicale de 1h15
 - 1 pratique collective de 1h00. Selon mon instrument, celle-ci peut être : orchestre junior, chorale...

Volume horaire hebdomadaire des cours*

*minimum

Niveau CYCLE 1 Cursus Musique	Je fais de la Musique	Je fais de la Danse	Je fais de la Musique & de la Danse
1 ^{ère} année	2 h 15 min	1 h 00	3 h 15 min
2 ^e année	2 h 15 min	2 h 30	4 h 45 min
3 ^e année	2 h 45 min	2 h 30	5 h 15 min
4 ^e année	2 h 45 min	3 h 30	6 h 15 min

- En plus des cours obligatoires, l'élève participe à des auditions, des projets de classe, des master classes, des spectacles et assiste à des concerts au Conservatoire ou hors les murs.
- Si l'assiduité et l'attention sont des facteurs essentiels au progrès de l'élève, le travail personnel à la maison (ou au conservatoire) est également fondamental.

Pour passer en cycle 2, je dois obtenir une attestation de fin de cycle 1, en validant :

- 1 UV* instrumentale sanctionnée par un examen
- 1 UV* de formation musicale sanctionnée par un examen
- 1 UV* de pratique collective sanctionnée par le contrôle continu

* Unité de Valeur



J'ai obtenu mon attestation de fin de cycle 1...

J'entre en CYCLE 2

Durée moyenne : entre 3 et 6 ans

Le deuxième cycle prolonge et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant chez l'élève, l'accès à son autonomie musicale

J'entre en CYCLE 2

- La 1ère année (2C1) et la 2ème année (2C2), chaque semaine, j'ai 3 cours obligatoires :
 - 1 cours individuel instrumental de 45 minutes
 - 1 cours collectif de formation musicale de 1h30 (possibilité de modules complémentaires)
 - 1 pratique collective obligatoire*
- La 3ème année (2C3) et la 4ème année (2C4), chaque semaine, j'ai 3 à 4 cours obligatoires :
 - 1 cours individuel instrumental de 45 minutes
 - 1 cours collectif de formation musicale de 1h30 (possibilité de modules complémentaires)
 - 1 pratique collective obligatoire*
 - 1 module de musique de chambre (cours hebdomadaire ou session)
- *Si je ne souhaite pas poursuivre en parcours diplômant, je peux alléger ma scolarité et bénéficier **d'un parcours personnalisé**. Soumis à la validation du conseil pédagogique, ce dispositif est cadré dans le temps et son contenu est défini avec le professeur d'instrument (la pratique collective reste obligatoire).*
- *Si j'éprouve des difficultés d'emploi du temps (études par exemple), je peux temporairement opter pour ce dispositif et revenir par la suite en parcours diplômant.*

* La pratique collective est définie avec le professeur d'instrument (orchestre, chorale, musique de chambre, atelier jazz ou musiques actuelles...). Sur la durée du cycle 2, l'élève doit se confronter à des ensembles à géométrie variable (du duo en musique de chambre à l'orchestre)

Volume horaire hebdomadaire des cours*

*minimum

Niveau CYCLE 2 Cursus Musique	Je fais de la Musique	Je fais de la Danse	Je fais de la Musique & de la Danse
1 ^{ère} année	3 h 15	3 h 30	6 h 45
2 ^e année	3 h 15	4 h 30	7 h 45
3 ^e année	de 3 h 15 à 4 h 00	4 h 30	de 7 h 45 à 8 h 30
4 ^e année	de 3 h 15 à 4 h 00	4 h 30	de 7 h 45 à 8 h 30

Ces années d'études doivent contribuer au développement artistique et musical personnel de l'élève en favorisant notamment :

- ✓ Une bonne ouverture culturelle
- ✓ L'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome
- ✓ La capacité à tenir sa place dans la pratique collective

Pour passer en cycle 3, je dois obtenir un Brevet d'Etudes Musicales, en validant :

- 1 UV* instrumentale sanctionnée par un examen
- 1 UV* de formation musicale sanctionnée par un examen**
- 1 UV* de pratique collective sanctionnée par le contrôle continu
- 1 UV* de musique de chambre sanctionnée par le contrôle continu

*Unité de Valeur

**en cas d'échec à l'examen, cette UV devra être validée avant l'épreuve finale du CEM





J'ai obtenu mon Brevet d'Etudes Musicales...

J'entre en CYCLE 3

Durée moyenne : entre 1 et 4 ans

Le troisième cycle prolonge et approfondit les acquis des cycles précédents, dans le but d'une pratique autonome ou d'une orientation préparant aux études musicales supérieures

J'entre en CYCLE 3 et peux opter pour :

- Le Cycle 3 diplômant conduisant au Certificat d'Etudes Musicales (formation à la pratique en amateur)

OU

- Le Cycle 3 diplômant conduisant à un Diplôme musical (préalable à une formation professionnelle ultérieure)

OU

- Le Cycle 3 non diplômant (Formation Continuée)

J'opte pour le CYCLE 3 (pratique en amateur) si...

Je souhaite :

- accéder à une pratique autonome permettant de rejoindre diverses formations (ensemble, orchestre, harmonie...)
- acquérir des connaissances structurées
- développer un projet artistique personnel

Je m'engage à suivre, chaque semaine :

- 1 cours individuel instrumental de 45 minutes
- 1 pratique collective obligatoire : (ensemble, orchestre, harmonie, chorale, atelier de musique actuelles, jazz...)
- 1 cours de musique de chambre (par session)
- 1 ou plusieurs cours optionnels facultatifs de Formation Musicale ou de Culture de 1h30

- **Durée** : de 1 à 4 ans
- Conduit à l'obtention du **Certificat d'Etudes Musicales (CEM)**

Volume horaire hebdomadaire des cours*

*minimum

Niveau CYCLE 3 Diplômant Cursus Musique	Je fais de la Musique	Je fais de la Danse	Je fais de la Musique & de la Danse
De la 1 ^{ère} à la 4 ^{ème} année	3 h 30	6 h 00	9 h 30

J'opte pour le Cycle 3 (préalable à une poursuite d'études musicales) Si...

Je souhaite :

- développer mes compétences musicales
- bénéficier d'un ensemble d'enseignements en vue de poursuivre des études dans les domaines artistiques, pédagogiques et culturels

Mon admission est décidée par un jury à l'issue de 3 épreuves :

- 1 prestation dans la discipline instrumentale choisie,
- 1 test de formation musicale,
- 1 entretien portant sur mes motivations.

- La **formation**, organisée en modules, comporte des cours hebdomadaires et des cours annualisés sous forme de stages, conférences et/ou master classes sur la durée de la formation.
- Les **cours** peuvent être soit obligatoires, soit optionnels.
- Le **parcours** est défini en fonction des objectifs et du projet personnel de l'élève.

- **Durée** : de 2 à 4 ans
- Le **diplôme** est subordonné à la validation de l'ensemble des modules et à la réussite de l'épreuve terminale.

J'opte pour le CYCLE 3 non Diplômant (formation continuée)...

Si :

- J'ai obtenu mon Brevet d'Etudes Musicales mais ne souhaite pas suivre un cycle 3 complet
- Mon projet personnel musical vise à améliorer ma pratique instrumentale ou vocale
- Je souhaite me perfectionner dans les techniques de pratique collective, approfondir ma culture musicale...

Le contenu de la formation est déterminé avec l'élève selon son projet :

- Approche de répertoires diversifiés
- Pratiques collectives complémentaires
- Travail scénique
- Improvisation...

Une évaluation annuelle permet d'ajuster les pratiques suivies et la durée du parcours.

- **Durée** : 1 an renouvelable dans la limite de 3 années
- Des passerelles permettent de réintégrer un parcours diplômant CEM

Le Pôle SCOLARITE du Conservatoire reste à votre disposition pour répondre à vos questions.
N'hésitez pas à nous contacter en téléphonant au 03.21.99.91.20. ou par mail crd@agglo-boulonnais.fr

Conservatoire à Rayonnement Départemental du Boulonnais

47, rue des Pipôts – 62200 BOULOGNE-SUR-MER

